CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 8 octobre 2026

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- vu le préavis municipal No 5/2026 du 10 août 2026 relatif au règlement pour le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver le règlement pour le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031,
- de fixer son entrée en vigueur au 1er juillet 2026.

Ainsi délibéré en séance du 8 octobre 2026.

La Présidente — La Secrétaire

Marielle Bartolucci — Anita Cochard

CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-STE-CROIX

2-5/2026/extrait_pv